# POINT SUR LES GILETS HAUTE VISIBILITÉ POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES ALÉOP

Mis en ligne le 04 septembre 2020

Le port du gilet est obligatoire pour utiliser le service de transport scolaire, cependant à cause de la crise sanitaire nous subissons des retards de livraison de ces gilets.

La Communauté de communes d'Erdre & Gesvres organise actuellement la distribution qui sera effectuée directement par les conducteurs de car, courant septembre à tout nouvel inscrit, quelle que soit sa classe. La Région Pays de la Loire a décidé de donner également un gilet neuf aux élèves entrant en CP, Sixième et Seconde.

Dans l'attente de recevoir un gilet, vous pouvez équiper votre enfant d'un gilet haute visibilité jaune ou vert tout est accepté.

A savoir : La Région Pays de la Loire fournit un gilet en cas de perte mais dans en cas d'une seconde perte, le gilet vous sera facturé 12 €. Vous pouvez en faire la demande directement en ligne sur le site https://aleop.paysdelaloire.fr/loire-atlantique dans le dossier de votre enfant

Vous pouvez échanger gratuitement un gilet trop petit ou abîmé au siège de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, 1 rue Marie Curie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines. transport@cceg.fr

RETOUR À LA LISTE

**Mairie d'Héric**
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

## Horaires :

**Lundi - Mercredi - Vendredi**
9h-12h30 / 14h-17h30
**Mardi et Jeudi**
9h-12h30
**Samedi**
9h30-12h00